ont été publiées assez souvent Comment se fait il qu'on en fasse si peu de cas? Serait il vrai que la masse de notre peuple, réputé si catholique, méprise cependant ces lois que l'Eglise, dans sa sollicitude pour les intérêts temporels aussi bien que spirituels de ses enfants, a promulguées sous la conduite du Saint-Esprit? Et, afin qu'on ne puisse plaider ignorance, je ne perdrai pas cette occasion de transcrire ici un article de l'Ami du giergé, en date du 27 juillet 1873, que je prends dans La Verité adu 9 septembre suivant. Voici:

A ceux qui partent en guerre contre les juisset prétendent les bannir de France, il convient de rappeler que le droit canonique a fourni depuis longtemps des armes défensives contre l'influence pernicieuse de la race juive, armes qu'on a eu le tort ode ne pas employer.

· Voici les principales ordonnances de la législation ecclésiastique :

1º Les chrétiens ne doivent jamais rentrer au service, de juis, ni accepter un emploi rétribué par les juis.

2º Il est interdit aux chrétiens de recourir aux soins des médecins juis, et de prendre des médicaments préparés par les juis.

3º Sous peine d'excommunication, il leur est désendunde vivre dans la même maison et dans la même famille que les juis.

.4º Il est spécialement interdit aux femmes chrétiennes d'accepter une place de nourrice dans une famille juive.

5° Il ne faut pas permettre aux juifs, d'exercer des fonctions publiques qui leur donnent une autorité quelconque sur les schrétiens.

6º Les chrétiens ne doivent jamais assister au mariage des juifs, ni accepter leurs invitations à dîner.

Mgr Kohn, archevêque d'Olmutz, petit fils de juis convertis au catholicisme, indique ces prescriptions et plusieurs autres dans le cours de droit canonique qu'il vient de publier. Il déclare que ces lois sont toujours en vigueur, d'après une réponse de Pie IX faite, en 1861, à une consultation des évêques de Galicie, en ajoutant : « Catholiques, pourquoi n'observez vous pas ces lois ? «Si vous les observiez, les juis ne seraient plus rien. « Si vous gémissez sous leur domination, c'est par votre faute, et en punition de votre désobéissance à l'Eglise ! »

On se fait, en certains milieux, une bien fausse idée de la charité. Pour beaucoup de catholiques, c'est manquer à la charité